

# A Evry, la justice des mineurs fait du sur-mesure

Plongée dans le quotidien de magistrats du parquet spécialisés dans la délinquance et la protection des enfants.

## REPÈRES

# 93,9%

**C'est le taux de réponse pénale de la justice des mineurs en 2010.** Cette «tolérance zéro» s'explique par l'explosion des mesures alternatives aux poursuites. On est bien loin de l'impunité dénoncée dans les discours politiques – le taux de réponse pénale des adultes est de 88,4%.

**«Un mineur d'aujourd'hui n'a rien à voir avec ceux des années 50. [...] Imaginez : 17 ans, 1,85 mètre et on le met devant un tribunal pour enfants?»**

Nicolas Sarkozy le 23 février

## LE PARQUET DES MINEURS

Il regroupe les substituts du procureur de la République spécialisés dans la délinquance et la protection des jeunes en dangers. Ils sont placés sous la hiérarchie du procureur du parquet général.

## LE JUGE DES ENFANTS

Le parquet des mineurs transmet les affaires les plus graves et les récidivistes au juge des enfants. A Evry, cela concerne 660 des 2 624 dossiers traités sur les neuf premiers mois de 2011. Le juge enquête sur les faits comme sur l'histoire du mineur, puis préside le tribunal pour enfants ou reçoit le délinquant pour une audience de cabinet lors des affaires moins graves.

**L'ordonnance de 1945 est le fondement de la justice des mineurs.** Elle pose la priorité de l'éducatif sur le répressif, la spécialisation des professionnels autour du jeune (comme le juge des enfants), le suivi personnalisé, ainsi que le recours exceptionnel à la détention.

Par **SONYA FAURE**  
Photos **LIONEL CHARRIER. MYOP**

«**P**ermanence du parquet d'Evry, je vous écoute...  
– Bonjour, commissariat de Corbeil. Nous avons deux jeunes qui ont tenté de dépouiller des gamins à la patinoire...»

«Permanence du parquet d'Evry ?

– Je vous appelle suite au signalement d'une jeune fille souffrant de troubles mentaux qui aurait subi les attouchements de son beau-père...»

«Permanence du parquet d'Evry ?

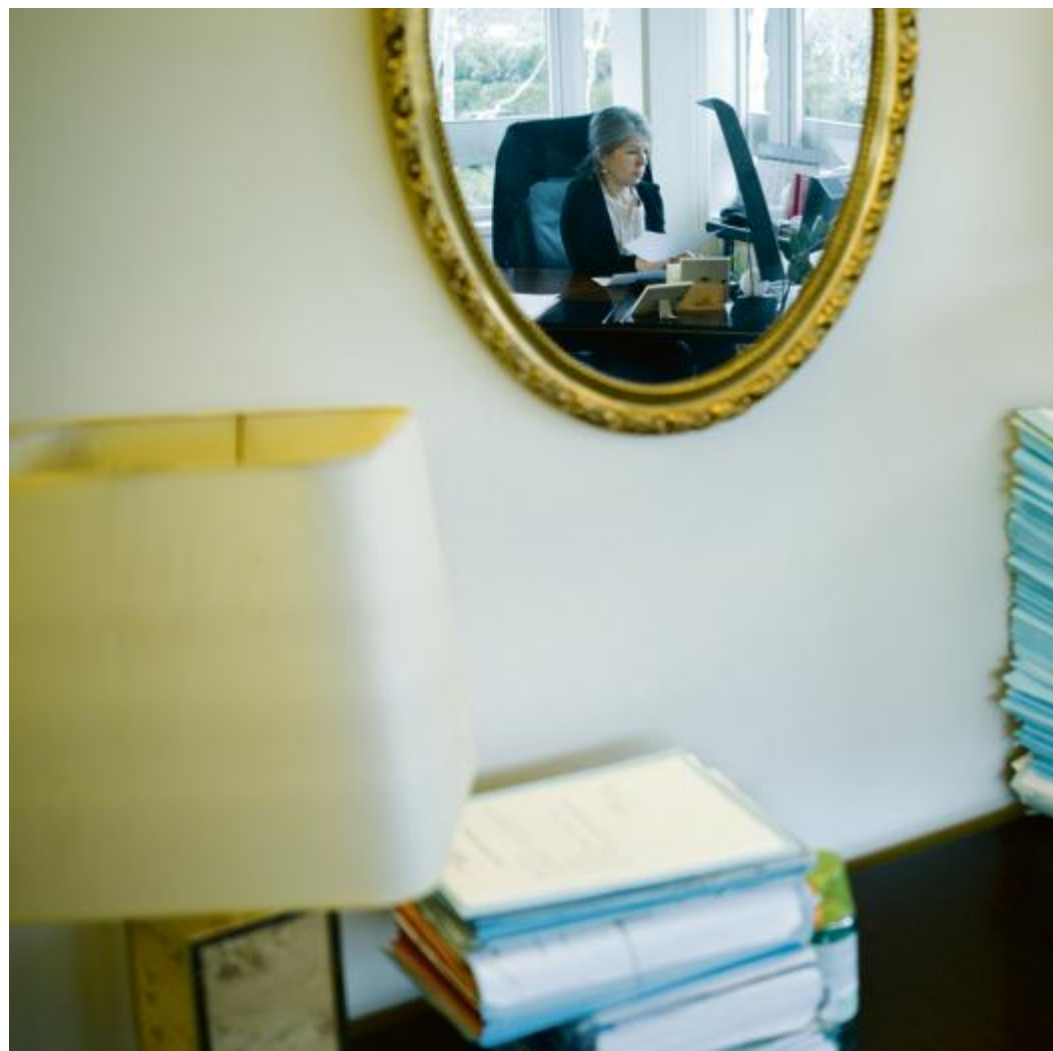
– Commissariat de Juvisy. On a un jeune de 16 ans pour port d'arme catégorie 6 [un couteau, ndlr] : il dit que c'est pour se protéger dans les transports...»

Au tribunal d'Evry (Essonne), cinq magistrats du parquet sont spécialisés dans la justice des enfants. Ils gèrent l'urgence de cette

**REPORTAGE** délinquance sur laquelle les politiques discutent à l'envi,

comme le prouve une énième loi qui vient à l'Assemblée nationale aujourd'hui (*lire ci-contre*). Les parquetiers guident les enquêtes des policiers, qui agissent sous leur contrôle, et prennent les premières décisions : classer les affaires, renvoyer les dossiers les plus lourds vers le juge des enfants ou le juge d'instruction qui engagent des procédures à long terme. Ou, dans plus d'un cas sur deux, apporter eux-mêmes une réponse pénale.

«**AMOUREUX.** Vol à l'étalage, bagarres entre bandes, arnaques sur les réseaux sociaux, «sexting» (diffusion de vidéos intimes d'une copine via internet)... «*La délinquance des mineurs est protéiforme*, explique Marie-Suzanne Le Quéau, la procureure d'Evry. *Un mineur peut passer à l'acte une seule fois mais de manière très grave : en tuant son père par exemple. Il peut récidiver dans les vols de véhicule ou le trafic de stupe. Il peut aussi passer à l'acte deux ou trois fois et s'arrêter, souvent grâce à une rencontre. Parfois, il tombe amoureux.*» La réponse de la justice doit donc être «inventive», selon la procureure : «*Pourquoi ne pas multiplier les centres éducatifs fermés [CEF], comme il en a été décidé après le viol et le meurtre de la jeune Agnès ? (1) Mais on pourrait peut-être imaginer des centres adaptés aux délinquants sexuels.*» Selon les parquetiers d'Evry, les CEF – d'où les mineurs n'ont pas le droit de sortir sous peine de prison mais d'où il est très facile de fuir – «*ont un sta-*



tut juridique flou et manquent de sens pour les jeunes».

A gauche comme à droite, du blog de Delphine Batho, chargée des questions de sécurité dans l'équipe Hollande, à la convention UMP, des élus glosent sur le «sentiment d'impunité» des jeunes délinquants. Qui serait notamment encouragé par la lenteur de la

justice des mineurs. Si les dossiers transmis au juge des enfants sont examinés au long cours, les affaires suivies par le parquet sont au contraire traitées rapidement. Notamment à Evry : rappel à la loi un mois après les faits, composition pénale deux mois après le délit, d'où l'enfant ressort avec une mesure éducative, suivi de sa scolarité, etc. Sur les neuf